D. : A quel sujet cette agression? — R. : Au sujet de l'élection de M. Motte.

D. : Les avez-vous provoqués? — R. : Non, non, il y avait là une centaine de personnes dans la rue qui stationnaient; j'ai cherché à retirer mon ami et à rentrer dans le couloir. « On va te démolir, crièrent les socialistes dans la foule. Il faut les tuer, ces cochons-là. Sales bourgeois! Vauriens! Fainéants! » Enfin, j'ai pu fermer la porte; ils l'ont enfoncée à trois reprises différentes. Quand on a pu mettre le verrou de sûreté, ça a été fini.

Voici maintenant Mme Félicie Salomé, épouse de M. Théblemont. Elle est encore fortement émotionnée de cette scène dont son malheureux enfant faillit être victime.

— Vous ne savez rien des scènes de la porte? lui dit M. le Président. Vous étiez dans l'intérieur, n'est-ce pas, madame, mais qu'avez-vous vu pendant la nuit?

Mme Théblemont raconte alors que, tandis qu'ils étaient couchés, ils furent réveillés par du bruit fait dans la rue et aussi par le bruit des briques qui tombaient dans la chambre. L'enfant de trois mois, qui se trouvait dans son berceau, fut presque atteint par un pavé. Elle alla chercher le revolver de son mari. Il n'était pas chargé, et, quand elle regarda à la fenêtre, il n'y avait plus personne. Toutefois, une voisine, qui se trouvait aussi à la fenêtre, lui montra la maison de Flamencourt, et lui cria que c'était lui l'auteur de cette scène.

Mme Théblemont ne se reconcha pas; toute la nuit, Flamencourt se promenait dans la rue, en face de chez nous, pieds nus, déclare-t-elle. Vers trois heures et demie, il a pris un pavé et a fait mine de le jeter; j'ai avancé le revolver, et il l'a mis sous son bras.

M. le Président : Flamencourt avait-il une raison pour vous en vouloir? — R. : Aucune. Il venait même quelquefois chez nous, pour se faire servir.

L'interrogatoire des prévenus

Voici maintenant l'interrogatoire des prévenus :

— Flamencourt, dit M. le Président, vous êtes âgé de 47 ans; vous êtes père de famille; vous n'avez jamais été condamné. On donne, sur vous, d'assez bons renseignements, quoi que l'on ajoute que vous aimez à boire. Comment se fait-il que vous vous soyez livré à de pareils actes? — Flamencourt : Je reconnais avoir frappé à la porte, et l'avoir poussé du bras, mais je ne l'ai pas tiré dehors.

M. le Président : Vous avez cherché à l'attirer dans la rue, et il y avait là une centaine de personnes qui lui auraient sans doute fait un mauvais parti. — R. : Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça.

D. : A votre âge? Et la nuit? — R. : Ce n'est pas moi.

D. : Vous avez été très bien reconnu par des gens qui vous connaissent, et, aux dépositions déjà entendues, M. le Président ajoute celle d'un autre témoin, non appelé à l'audience, et dont il donne lecture, car elle a été recueillie par le commissaire de police. Cette personne, qui était restée sur sa porte, a vu Falmencourt ramasser des pavés, et en jeter quatre dans les carreaux; après quoi, il a pris la fuite vers la rue Daubenton.

D. : Et vous, Brocquet, reconnaissez-vous avoir porté des coups de tête? — Brocquet : Je vais vous raconter l'affaire. Il passait souvent dans la rue en provoquant les gens en criant... Et Brocquet affirme même qu'il a reçu... quelque part un coup de pied, qui a déchiré son pantalon.

La défense de Flamencourt est présentée par Me Parmentier, qui fait valoir comme excuse la surexcitation et la boisson.

LES CONDAMNATIONS

Le Tribunal déclare Flamencourt et Brocquet convaincus, le premier, de bris de clôture et coups, le second de coups et blessures, et les condamne : Flamencourt à deux mois de prison; Brocquet à quinze jours de la même peine. En raison de leurs bons antécédents, il leur fait application de la loi Bérenger.

—×—

UNE AFFAIRE DE DIFFAMATION EN PÉRIODE ELECTORALE. — La loi de 1881 sur la presse permet de juger très rapidement les délits de diffamation et d'injures commis au cours de la période électorale.

M. Guilbaut, candidat au Conseil d'arrondissement dans le canton Nord de Lille, se plaint d'une distribution de bulletins injurieux faite contre lui dimanche dernier. Devant le bureau de la rue Saint-Sébastien, deux employés de la Ville, M. Gaston Lejeune, employé de la mairie, demeurant rue de Jemmappes, et M. Joseph Favreuil, charretier au service de la voirie, qui distribuaient des bulletins de vote au nom du candidat collectiviste, le citoyen Lucat, remettaient en même temps une circulaire autographiée, où l'on disait : « Camarades, en votant pour le clérical Guilbaut, vous votez pour le soutenour de l'assassin du jeune Foveaux; en votant pour Lucat, vous votez pour le défenseur du Prolétariat. »

Deux témoins sont venus affirmer que Lejeune et Favreuil leur ont remis ces bulletins.

Favreuil le nie; Lejeune déclare que ces bulletins lui ont été apportés par un vélocipédiste... qui ne dit point son nom et qu'on n'a point revu. Il voit là un piège électoral, une manœuvre de ses adversaires pour vicier les élections.

Me Lefebvre, avocat, demande au nom de M. Guilbaut, trois cents francs de dommages-intérêts et des insertions du jugement dans les journaux.

Après sa plaidoirie, le Tribunal se retire en Chambre du conseil pour délibérer. Après trois quarts d'heure, il rentre en séance et M. le Président annonce que le jugement sera rendu demain.

UN MAUVAIS FILS. — Désiré Leignel, 24 ans, journalier, demeurant à Tourcoing, rue Auber, est noté par la police comme ivrogne, paresseux et brutal; c'est un grand guillard fort redouté. Lundi dernier, dans la soirée, il a cherché querelle à son père, J.-B. Leignel, âgé de 56 ans, et l'a frappé brutalement; il a aussi porté des coups à sa sœur, Philomène Leignel, soigneuse. Le Tribunal le condamne à un mois de prison.

LES BRUTALITÉS D'UN MARI. — Voilà la cinquième fois que Louis Deroncq, journalier à Annappes, comparaît devant le Tribunal correctionnel, pour coups à sa femme; il était depuis quelques jours sorti de prison où il avait purgé sa dernière condamnation à huit mois pour avoir presque assommé sa femme, lorsqu'il a recommencé; dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 juin, au cours d'une discussion, il a frappé la malheureuse à coups de bâton. Deroncq qui nie les faits s'entend infliger trois mois de prison.

LE LAIT BAPTISÉ. — SEVÈRE CONDAMNATION D'UN FALSIFICATEUR. — M. Henri Lepers, fermier à Bondues, est poursuivi pour avoir mis de l'eau dans son lait; l'analyse a révélé la présence de 32 % d'eau. Il s'excuse sur la grande quantité de lait qu'il livre chaque jour et les difficultés pour la surveillance des domestiques. Le plus grave est que déjà deux fois M. Lepers a été poursuivi pour falsification de lait; la première fois, en 1890, il n'a encouru que seize francs d'amende. En 1896, on lui a infligé six jours de prison avec sursis et l'affichage du jugement.

Me Gayet, qui le défend, fait valoir les circonstances atténuantes, et notamment que son client est depuis longtemps fournisseur des Hospices de Tourcoing.

Le Tribunal condamne M. Lepers à dix jours de prison (ce qui l'obligera à faire en plus les six jours prononcés en 1896), deux cents francs d'amende, et ordonne en outre que le jugement sera affiché pendant quinze jours, aux frais du condamné, en quatre exemplaires, à la porte de sa ferme, à la mairie de Bondues, à la mairie de Tourcoing et aux affiches municipales de Tourcoing.

UNE AGRESSION. — Le 16 juin, dans la soirée, trois jeunes gens de Willems, Norbert Gobert, 21 ans, peigneur de laine; Achille Nissen, 27 ans, domestique de ferme, et Jules Béghin, 27 ans, dévideur, ont assailli un cultivateur qui rentrait chez lui.

Quinze jours de prison avec sursis au premier; quinze jours au second, un mois au troisième.

POUR AVOIR brisé des carreaux chez M. Druelle, fermier à Annappes, en jetant des pierres, dans la nuit du dimanche 2 juin, quinze jours de prison avec sursis à Emile Plouvier, 21 ans, et à Georges Durmont, 20 ans, journaliers à Annappes.

UN GUERISSEUR. — Fernand Lamy était venu s'installer à Lille, au Café de « La Poule au Pot », où il se mit à exercer ses capacités de guérisseur universel. Il avait un remède... infaillible pour la surdité, l'eczéma, les maladies d'estomac et l'ataxie locomotrice. Certaines personnes, paraît-il, se sont bien trouvées de ses soins; cela n'empêche que Lamy s'est rendu coupable d'un délit d'exercice illégal de la médecine. Il a disparu depuis les poursuites, et, par défaut, le Tribunal le condamne à cent francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Ladsous, journalier à Roubaix, a été trouvé, le 4 juillet, en état d'ivresse dans la salle du cabaret Diérickx; il a déjà été condamné six fois pour les mêmes faits : deux mois de prison et trois cents francs d'amende. — Cinquante francs d'amende avec sursis à Sidonie Poirier, vingt-cinq francs d'amende avec sursis à Théodore Vandevelde, pour adultère et complicité. — Pour vagabondage, deux mois de prison à Jean Duponchel, 27 ans, tisserand; quinze jours à Victor Janne, 58 ans, forgeron. — Pour coups et blessures réciproques, par défaut, deux mois de prison à Frédéric Vancaeneghem, 35 ans, cabaretier, rue de Lille à Croix, six jours à Rémi Caudde, 27 ans, journalier.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

LA COURSE AU BALLON DE DIMANCHE

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureuse idée qu'a eue l'administration du Vélodrome Roubaisien en organisant pour dimanche prochain une Course au Ballon, et nous ne sommes pas surpris que cette intéressante épreuve ait réuni une cinquantaine d'engagements. Nous nous en réjouissons au double titre de cyclistes et de patriotes, car cette innovation a un caractère vraiment patriotique, puisqu'elle permettra d'apprécier les services que pourraient rendre, en cas de mobilisation, l'aérostation et la vélocipédie combinées. Si, en 1870, la bicyclette avait existé, elle aurait pu, avec le concours des ballons, rendre d'inappréciables services, et nous n'aurions peut-être pas à déplorer aujourd'hui encore tant de désastres. Nous prendrons donc part, dimanche, à la course au ballon ne fût ce que pour encourager les organisateurs qui ont droit à toutes les félicitations et ne pouvaient offrir au public de meilleur prélude à la grande course de vingt-quatre heures!

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements pour votre bonne hospitalité, l'assurance de nos sentiments distingués.

Un groupe de cyclistes patriotes.

UNE REQUÊTE
A LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Tourcoing, le 23 juillet 1901.

Monsieur le Directeur
du Journal de Roubaix ».

Nous avons recours à votre obligeance habituelle, pour vous prier de vouloir bien insérer, dans votre prochaine édition, la réclamation suivante, à propos d'un train de plaisir pour Rouen :

La Compagnie du Chemin de fer du Nord met en marche, pour le dimanche 4 août, jour de la Fête des Fabricants, un train de plaisir à destination de Rouen, avec retour le jour même. Or, comme à Roubaix, ainsi qu'à Tourcoing du reste, les bureaux et ateliers sont fermés jusque mardi matin, pourquoi donc ne pas organiser un train spécial en partance de Tourcoing, avec retour le mardi matin, vers quatre heures, ainsi que l'annonce l'affiche. Nous sommes persuadés que la Compagnie du Nord verrait sa tentative *couronnée de succès*, car nombreux sont les Roubaisiens et Tourquennois qui, chaque année, à pareille époque, se rendent dans les ports de mer, et, le cas échéant, beaucoup d'amateurs profiteraient de la circonstance pour visiter une ville normande. Nous espérons que notre demande sera prise en considération par la Compagnie du Nord, et que Messieurs les Administrateurs donneront entière satisfaction à tous les employés roubaisiens et tourquennois, en organisant un train spécial au départ de Tourcoing, avec retour le mardi matin.

En vous remerciant à l'avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Un groupe nombreux d'employés.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

A. 13. L. TOURCOING. — 1. Les examens pour ouvriers d'art ont lieu ordinairement en avril; l'inscription quelques jours après le tirage au sort. 2. Si vous êtes reçu, vous devrez contracter votre engagement en octobre suivant. 3. Oui. 4. Ecrivez à Lille ou à Paris, dans une grande maison. —— L. F. R. — Nous n'en connaissons pas pour le moment. —— M. B. WATTRELOS. — Même réponse que ci-dessus. —— G. D. 374. — 1. Oui, en vous faisant inscrire pour le contingent, vous réclamerez votre inscription sur les listes électorales. —— C. V. G. 203. — 1. Passez à la gendarmerie, rue des Arts. 2. A M. le Directeur de la Banque dont vous désirez faire partie. —— A. E. LEERS. — 1. Oui. 2. Le revenu est de 3.75 p. c. 3. A la Caisse d'Epargne, rue du Château. 4. Oui. —— G. D. B. — La réparation incombe au propriétaire. —— A. B. L. CROIX. — Nous vous conseillons d'être prudent.

Concerts & Spectacles

LA FOIRE DE TOURCOING. — Cirque Plège. — C'est aujourd'hui samedi qu'un train spécial amènera, à Tourcoing, la troupe du Cirque Plège, dont les débuts sensationnels auront lieu dimanche, à huit heures et demie du soir.

—— Le Biographe Péchadre. — Voilà une attraction installée place Thiers qui ne manquera pas d'obtenir un plein succès. A noter les féeries cinématographiques : Rêve de Noël, en vingt tableaux; Cendrillon, en vingt tableaux; la Forêt Enchantée, etc. Des vues et scènes locales complèteront le programme.

—— Le Théâtre des Walkyries. — Voilà encore une nouveauté qui sera très goûtée du public tourquennois. Grandement monté, ce théâtre a un répertoire de choix : La Passion de Jésus-Christ, mimodrame sacré en vingt tableaux et trois apothéoses; la Guerre au Transvaal; les Alliés en Chine, etc., avec des décors et des costumes nouveaux. Le Théâtre des Walkyries est installé place Thiers.

Institut Orthopédique
de Canteleu-Lille (Nord)

Fondé à SENS en 1895, transféré à LILLE en 1898.
Établissement spécial pouvant contenir 200 lits.

MÉTHODE absolument nouvelle, non sanglante, non douloureuse, **sans immobilisation ni appareils orthopédiques**; basée sur un massage scientifique et une gymnastique raisonnée.

AFFECTIONS articulaires, osseuses, musculaires et nerveuses, congénitales ou acquises, aiguës ou chroniques, citons :

1° **Luxations** et luxations **congénitales** de la hanche;

2° **Tumeurs** blanches, particulièrement **coxalgies**;

3° **Arthrites**, épanchements (genou) et conséquences : périarthrites, raideurs, ankyloses fibreuses, atrophie, et faiblesse musculaire. — Rhumatisme, goutte.

4° **Fractures et conséquences**; fractures anciennes avec cals vicieux ou douloureux;

5° **Entorses et déformations articulaires** : genu valgum, **pied-bot**, pied-plat, orteil en marteau. — Rachitisme;

6° **Paralysie** infantile, de l'adulte, du nouveau-né; certaines hémiplégies (hémorrhagie cérébrale);

7° **Déviations** de la colonne vertébrale : **scoliose**, cyphose, **mal de Pott**, lordose;

8° **Lumbago**, torticolis, inflammations des muscles et gaines tendineuses; crampes professionnelles;

9° **Neurasthénie**, chorée, contractures musculaires (maladie de Litte), paralysie agitante, ataxie locomotrice, atrophie musculaire progressive, etc.

Conditions spéciales pour indigents.
Nombreuses guérisons de Français et d'Étrangers pouvant fournir attestations.
Trois Docteurs, vingt Religieuses, deux Masseurs.
● *Correspondances* : Docteur SALMON, Dir.

89234

NORD

UN ACCIDENT MORTEL A BAVAI. — Une de ces dernières nuits, M. Henri Lecat, âgé de 32 ans, célibataire, souffrant depuis quelque temps, quittait sa maison, revêtu seulement d'une chemise et sous le coup du somnambulisme ou de la folie, trouvait la mort dans sa course folle, au milieu de l'abreuvoir de la porte de Mons.

C'est là que le découvrirent quelques passants, lundi vers cinq heures du matin; le malheureux était plongé dans l'eau, la tête la première, les pieds reposant sur la vase de l'étang.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Beun Gustave, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Seclin. — M. Levaast Léon, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Saint-Charles, à Douplines. — M. Locquet, nouveau prêtre, est nommé vicaire à la Bassée.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort, à Valenciennes, à la suite d'une courte maladie, de M. François Gavroy, négociant.

Les trois premières journées de courses d'Aix-les-Bains, favorisées par un temps splendide, ont eu le plus grand succès. Dimanche, dernière réunion du mois, puis les 3, 4 et 5 août, concours hippique, et le 18, bataille de fleurs.

Le Roi de Grèce arrivera dimanche prochain.

PAS-DE-CALAIS

UNE TENTATIVE DE VOL DANS UNE EGLISE D'ARRAS. — Deux individus assez jeunes, ont tenté de fracturer un des troncs dans l'église des Ardents. Surpris par la chaisière, les voleurs filèrent. Leur signalement fut donné à la police et, dans la soirée, l'un des voleurs était arrêté.

C'est un sieur Marcel Bachelet, 16 ans, demeurant à Arras, qui est récemment sorti de prison. Son complice, un nommé Cordonnier, âgé de 19 ans, n'a pas encore pu être pincé.

UN ENFANT NOYÉ A SAINTE-MARIE-KERQUE. — Le jeune Clovis Dufour, 9 ans, était allé pêcher en compagnie d'un de ses petits camarades d'école, Louis Becquet, dans le canal de Calais. A un moment donné s'étant approché trop près du bord, il glissa sur la terre molle et tomba à l'eau. Le père, ayant entendu le cri poussé par l'enfant, accourut et à l'aide d'un crochet à betteraves parvint à ramener son enfant sur la berge; malheureusement il ne donnait plus signe de vie.

MARIAGE. — Nous apprenons le mariage de M. Auguste Lequien, directeur de l'« Echo de la Lys », à Aire-sur-la-Lys, avec Mlle Flore Bulo, de Mairinghem. Nos meilleurs vœux de bonheur à notre confrère et à Mme A. Lequien.

BELGIQUE

CHAMBRE. — Séance du 26 juillet. — La Chambre a discuté d'abord le projet de loi sur la pension des instituteurs. M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a justifié le projet.

Les gauches réunies de la Chambre et du Sénat s'étaient assemblées le matin. Elles avaient décidé de réclamer l'ajournement au mois d'octobre du projet militaire.

Le but de cette résolution n'est pas difficile à deviner. L'opposition espère qu'au mois d'octobre elle pourra faire traîner la discussion de façon que celle-ci ne soit pas finie au moment de l'ouverture de la session de 1901-1902, ouverture qui aura lieu, selon la règle constitutionnelle, le second mardi de novembre. L'extrême-gauche devant commencer, dès la réouverture, son agitation au sein du Parlement et au dehors, en faveur du suffrage universel, l'obstructionisme qu'elle fera alors atteindrait également le projet militaire, dont l'adoption deviendrait ainsi plus difficile.

De plus, la discussion en octobre de ce projet, auquel la gauche modérée s'apprête à donner assaut avec l'extrême-gauche, ne manquerait pas d'amener des débats orageux, qui permettraient de préluder utilement au « grand mouvement » de l'extrême-gauche pour le suffrage universel.

Au milieu de la séance de vendredi l'opposition a exécuté la manœuvre décidée dans l'assemblée du matin.

M. Huysmans, libéral modéré, a proposé l'ajournement de la discussion du projet militaire au mois d'octobre, allant jusqu'à dire que si la majorité n'acceptait pas la proposition, la gauche libérale recourrait à tous les moyens pour lui forcer la main.

M. de Trooz, ministre de l'Intérieur, lui répond :

« C'est l'opposition qui a insisté sans cesse pour que la question militaire soit discutée sans délai. Dès lors elle est mal venue aujourd'hui à réclamer un ajournement.

M. Colfs demande que la discussion sur la question militaire ait lieu sans désemparer. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras! (Rires et exclamations à gauche).

M. Dumbion appuie la proposition de M. Huysmans.

M. Wœste, au nom de la droite, s'oppose aussi à l'ajournement.

M. de Smet de Naeyer trouve inqualifiable la proposition de la gauche. Celle-ci, après avoir demandé, à cor et à cri, la discussion, sollicite aujourd'hui son renvoi. C'est inadmissible.

M. Vandervelde déclare que les gauches ne veulent pas remettre aux calendes grecques la solution de la question militaire. Elles veulent simplement proposer cette discussion sans préjudice pour personne.

La proposition de M. Huysmans est mise aux voix et repoussée par 63 voix contre 44 et 1 abstention.

SENAT. — Séance du 26 juillet. — Le Sénat a continué la discussion du budget de la Justice. M. le ministre Van den Heuvel a défendu contre les critiques de la gauche, les actes de son administration.

— Une proposition de loi relative aux traitements du clergé a été déposée par Mgr Keesen, MM. Cantillon et Mertens. Elle tend à modifier ainsi les dispositions actuelles de la loi sur cet objet :

« 1° Dans les paroisses dont la population est inférieure à 5.000 habitants, le traitement moyen sera accordé aux desservants et aux curés de deuxième classe, lorsqu'ils comptent dix années de service ou quarante-cinq années d'âge; le traitement supérieur, lorsqu'ils comptent vingt années de service ou cinquante-cinq années d'âge, pourvu qu'ils aient joui pendant cinq années au moins du traitement inférieur ou moyen.

» Dans les mêmes paroisses, le traitement moyen sera accordé aux vicaires et chapelains lorsqu'ils comptent cinq années de service; le traitement supérieur lorsqu'ils en comptent dix.

» Seront considérées comme années de service toutes celles dont il est tenu compte pour la liquidation de la pension.

» 2° Dans la liquidation des pensions ecclésiastiques, il sera tenu compte du casuel et des émoluments, qui seront fixés à 100 francs pour les vicaires et à 300 francs pour les desservants et les curés. »

On se rappellera que Mgr Keesen a fait voter, l'an dernier déjà, une proposition relevant les traitements du clergé.

LA COMMISSION DES JEUX. — La Commission des jeux du Sénat s'est réunie vendredi.

Après un long échange de vues, la Commission a décidé, par 8 voix contre 4, de poser au gouvernement la question de savoir comment, au cas où le Sénat se rallierait au projet tel qu'il a été voté par la Chambre, il entendait venir au secours des villes d'Ostende et de Spa.

La même question était proposée en ce qui concerne Namur. Par 8 voix contre 4, la Commission a décidé de ne pas poser la question.

Elle s'est ajournée à huitaine pour prendre connaissance de la réponse qui sera faite par le gouvernement.

TAXE PROVINCIALE SUR LES CHARBONNAGES. — Un arrêté royal approuve la résolution du Conseil provincial du Hainaut portant de 20 à 30 3/4 le nombre des centimes additionnels et au principal de la redevance fixe et proportionnelle des mines.

LES DROITS SUR LES FILS DE COTON. — L'honorable député de Courtrai, M. Tack, vient de déposer un projet de loi pour objet d'abolir complètement les droits perçus, à l'entrée dans le pays, sur les fils de coton. Cette question fort complexe soulève de vives controverses. C'est ainsi que l'Association cotonnière de Belgique adresse au Parlement une longue protestation contre le projet de M. M. Tack. Au dire des pétitionnaires, ce projet ne tend à rien moins qu'à ruiner la filature pour augmenter la protection dont jouissent déjà les tisseurs.

Les sections de la Chambre ont examiné, vendredi, la proposition de M. Tack. Elle a été adoptée dans trois sections et rejetée dans les trois autres. Les rapporteurs favorables sont MM. De Ghellinck, Van Naemen et Raemdonck; les rapporteurs défavorables sont MM. De Bruyn, Bethune et Anseele. Il est peu probable que la Législature se prononce entre les uns et les autres avant la session prochaine.

CONTRE LE SPIRITISME. — Il est question, dit un journal, de déposer un projet de loi qui interdirait la pratique du spiritisme. Il a été constaté que les réunions dites de « spirites » dégénèrent souvent en scènes de suggestion et d'auto-suggestion; dès lors, il suffira, par un bout de loi, de permettre à la législation déjà existante en matière d'hypnotisme, d'atteindre les spirites magnétiseurs.

HUY

UN KRACH SOCIALISTE. — Il n'est bruit, dans la commune de Vierset-Barse et les communes environnantes, que des « malheurs » d'une société socialiste qui vient d'être frustrée de cinq milliers de francs. Voici comment :

Cette somme avait été déposée chez un « infâme capitaliste » et l'on avait décidé que l'argent pourrait être retiré moyennant la signature de deux personnages désignés. Mais l'un de ces citoyens jugea que le magot serait beaucoup mieux dans sa poche.

Il prétendit avoir perdu son livret, et quand il eut obtenu un duplicata, s'empressa d'aller retirer la somme.

Les socialistes de la région sont fort montés contre lui. On s'attend à une prochaine arrestation.

BRUGES

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. De Clerck, curé à Dadizeele, est nommé économe du Petit-Séminaire de Roulers.

MOUSCRON

UN HOMME IVRE QUI TIRE UN COUP DE REVOLVER. — INTERVENTION DE LA PATROUILLE DE NUIT. — LE DÉLINQUANT BLESSÉ. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, un homme pris de boisson, Léonard Van Paemael, chiffonnier et cabaretier au Tuquet, entra dans un estaminet du hameau tenu par A. Dekuyssche, pour y prendre une consommation. Il en sortit aussitôt après et sans motif, tira un coup de revolver à la porte de l'estaminet. Sur les remontrances de la cabaretière avec laquelle, du reste, aucune discussion n'avait eu lieu, notre homme prit la fuite. A ce moment survint la patrouille de nuit attirée par le bruit de la détonation. Des voisins et des habitants du quartier qui faisaient partie de la ronde de nuit, poursuivirent le délinquant. Au cours de l'arrestation des coups ont été portés au coupable. Celui-ci fut reconduit à son domicile par l'agent de police Degruve.

La victime porte à la lèvre supérieure une blessure assez sérieuse et par tout le corps des contusions multiples. C'est M. le docteur Crommelinck qui a donné des soins au blessé.

M. Vanfeteren, commissaire-adjoint, a ouvert une enquête afin d'établir les responsabilités. Le revolver, encore chargé de quatre cartouches à balles et de deux douilles vides, a été saisi par l'officier de police et déposé au commissariat.

Le propriétaire de cette arme prohibée a déclaré s'en être muni pour le cas d'une agression nocturne. L'enquête éclaircira sans doute le mystère qui plane sur cette affaire.

SUCCES UNIVERSITAIRE. — M. Charles Kint, ancien élève des collèges épiscopaux de Mouscron et de Courtrai, vient de subir avec distinction l'examen final devant les Facultés de pharmacie de l'Université de Gand.

DOTTIGNIES

LA FETE COMMUNALE. — Voici le programme de la fête communale qui aura lieu les 4 et 5 août prochains, à la place de la Gare. Dimanche 4 août : fête musicale avec le concours de plusieurs sociétés. Le soir : illumination générale.

Lundi 5 août, à six heures, carrousel vélocipédique international : 40 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 15 fr.; 2e, 10 fr.; 3e, 8 fr.; 4e, 5 fr.; 5e, 2 fr.; 6e, une surprise. Inscription chez M. L. Huighe, à partir de cinq heures. Distribution des prix chez Rasson. Jeux populaires, place de la Station; à neuf heures, brillant feu d'artifice.

HERSEAUX

LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DE LA GARE HERSEAUX-ESTAIMPUIS. — Voici le programme de la fête organisée à cette occasion, sous les auspices de l'administration communale. Dimanche 4 août, grande fête musicale; jeu de boule à la platine chez Mme veuve Dillies, au Château d'Or, cent francs de prix, répartis comme suit : 1er prix, 35 fr.; 2e, 25 fr.; 3e, 18 fr.; 4e, 12 fr.; 5e, 10 fr.; 6e, surprise.

Lundi 5 août : fête de gymnastique par la « Vaillante » de Mouscron; jeux de boule; jeu de piquet; jeux de bilard labyrinthe; concours de pigeons; ascension du ballon « Saint-Laurent ». — A la chute du jour : grand feu d'artifice. — Mardi 6 et mercredi 7 août : jeux populaires dans différents quartiers de la commune, tels que : jeux de billards; carrousel à brouettes; mât de cocagne; jeu du trou madame, et bal à sabots.

—×—

POUR LES NEGOCIANTS. — Méfiez-vous des offres de vente à trop bon marché. Méfiez-vous aussi des personnes intéressées qui vous vantent telle ou telle panacée, mais ne vous méfiez pas de celui qui vous énoncera, avec preuves à l'appui, les cures merveilleuses et radicales opérées par l'Elixir antigoutteux et antirhumatismal Vincent, pharmacien, rue de la Limite, à Bruxelles. Celui-là seul est votre ami, qui vous engage à prendre l'*unique* remède vraiment efficace en ces sortes d'affections. 89815d

LE SANG PUR
c'est la SANTÉ
PURIFIEZ, DÉPUREZ, RAFRAICHISSEZ votre SANG
en faisant usage du
DÉPURATIF RÉSOLUTIF

La pureté du sang assure une santé parfaite; en effet, c'est par lui que nous vivons et que nous sommes bien portants ou malades.

Le **dépuratif résolutif** composé des plantes indigènes les plus actives, chasse par les sécrétions tous les **vices du sang**, en éliminant toutes **ses impuretés**.

Toutes les personnes souffrant de **boutons, eczémas, dartres, furoncles, acné, herpès et démangeaisons** de toute nature, verront leurs maux disparaître à bref délai en employant ce **dépuratif sans rival**.

Le flacon de litre amer est le plus actif. Le flacon de litre doux convient aux enfants et aux personnes redoutant l'amertume.

Prix de la boîte 1 fr., 6 boîtes 5 fr., chez le préparateur **Jules BATBRY**, botaniste-herboriste, **11, rue du Bois, Roubaix**. Ferme dimanches et fêtes.

LISEZ! JEUNES GENS
GUÉRISON
Si vous êtes atteints d'une **Maladie Secrète** et soignée depuis longtemps, n'ignorez pas que la maladie est guérissable en moins d'une **Semaine**. Allez en confiance à la PHARMACIE COUVREUR à Roubaix, acheter un flacon de **Santal Blanc de Narbonne** à 4 francs. Il amènera votre guérison. 88118

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

NORD-TOURISTE. — Nous rappelons que le Comité de la section roubaisienne du Nord-Touriste organise différentes excursions pour un jour, deux jours ou trois jours, à l'occasion de la Fête des Fabricants (4, 5 et 6 août). Les sociétaires désireux d'y participer sont priés de faire connaître leurs projets avant jeudi prochain, au siège social, 46, rue St-Georges, à Roubaix.

AU PARC DES PRINCES. — Le Vélodrome du Parc des Princes, après avoir chômé quelques dimanches, rouvrira ses portes demain dimanche avec une réunion organisée par l'Américan Bicycle Company. Au programme figurent : Handicap réservé aux coureurs de l'A. B. C.; Match poursuite entre équipes; Championnat de la presse sportive et tentative de record de l'heure avec entraîneurs par Baugé.

A VALENCIENNES. — Demain dimanche aura lieu, au Vélodrome Valenciennois, une réunion de courses de vitesse organisée par le Vélo-Club Valenciennois et à laquelle participeront tous les coureurs régionaux.

LA VIE AU GRAND AIR. — A voir dans le numéro de cette semaine de « la Vie au Grand Air », texte et gravures : Dona Tancreda à Roubaix; — Nos cours d'eau; — Les champions du monde; — Tom Lane; — Berretrot et Lemoine; — Les matchs de pelote basque; — Le concours hippique de Vichy; — Le quatorzième concours national d'instruction militaire.

ATHLÉTISME

LE CONSEIL DE L'U. S. F. S. A. — Dans le Conseil de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques tenu mercredi, à Paris, M. Callot, bien connu dans notre région de Roubaix-Tourcoing, où il présida diverses fêtes sportives, a donné sa démission de trésorier. A la même séance, autorisation a été donnée à l'« Auto-Vélo » d'organiser la course à pied Marathon Amateurs.

LAWN-TENNIS

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS. — CHAMPIONNAT DE LAWN-TENNIS. — Les clubs engagés pour le championnat de l'U. S. F. S. A., sont : Le Lawn-Tennis-Club de Boulogne-sur-Mer; le Lawn-Tennis-Club de Berck-sur-Mer; le Lawn-Tennis-Club de Roubaix; l'Iris-Club Lillois, et le Sporting-Club Tourquennois. Les parties éliminatoires se joueront dimanche matin, à huit heures et demie, et les finales à deux heures et demie, sur les « courts » du Sporting-Club Tourquennois, rue de Dunkerque, à Tourcoing.

TIR

CROIX. — Concours de tir — La dernière journée du concours de tir au fusil Gras-Jouve aura lieu demain dimanche, 28 juillet, dans le stand de l'estaminet du « Petit Riche », près de la barrière de l'Alma mette. Le tir commencera à huit heures du matin.

HIPPISME

COURSES DE WATTRELOS. — REUNION DU 28 JUILLET 1901. — ENGAGEMENTS. — Voici la liste des engagements reçus pour la journée de demain. Cette liste dit assez éloquemment combien la réunion sera brillante, si le temps est beau.

Première course : Prix de la Plaine. — 1. Aurore, à M. Lepercq; 2. Ténacité, à M. Verriest; 3. Talazagne, à M. Verriest; 4. Gorune II, à M. E. Lepers; 5. Rugles, à M. Bal; 6. Turquoise, à M. Swysen; 7. Olga, à M. Dobigies; 8. Tulipe, à M. Rose; 9. Pourquoi Pas II, à M. Dobigies; 10. Hope, à M. Lefebvre; 11. Devinette, à M. Montaigne; 12. Barbara M, à MM. Desmedt et Desprès.

Deuxième course : Prix du Moulin. — 1. Uncle Sam, à M. Stélandre; 2. Ténacité, à M. Verriest; 3. Gorune II, à M. E. Lepers; 4. Turquoise, à M. Swysen; 5. Nil, à M. Smeets; 6. Rugles, à M. Bal; 7. Olga, à M. Dobigies; 8. Sans-Gêne, David; 9. Titiste, à M. Gertgen; 10. Méanage, à M. Smeets; 11. Pourquoi Pas II, à M. Dobigies; 12. Hope, à M. Lefebvre; 13. Péronne, à M. Roose; 14. Satory, à M. Dhalluin; 15. Devinette, à M. Montaigne; 16. Barbara M, à MM. Desmet et Desprès; 17. Judge Prince, à M. De Smet.

Quatrième course : Prix de la Société d'Encouragement. — 1. Geversonne, à M. Dubrulle; 2. Urbaine, à M. Dobigies; 3. Uri, à M. Dobigies; 4. Rigolo, à M. Losfeld; 5. Uniflore, à M. Gertgen; 6. Tartarin, à M. Verhaeghe; 7. Ulu, à M. Verroken.

Cinquième course : Prix de la Ville. — 1. Urbaine, à M. Dobigies; 2. Uri, à M. Dobigies; 3. Sans-Gêne, à M. David; 4. Capucine, à M. Ghesquière; 5. Péronne, à M. Roose; 6. Saltarel, à M. Verhaeghe.

COURSES A NAMUR. — Jeudi, 16 juillet, à deux heures et demie. — Voici les résultats :

Prix du Bien Aller (1.000 fr., 1.000 m.) : 1. Tit Bits (baron Jean de Crawhez), au baron de Crawhez; 2. Sylphide (M. Vieart de Bocarmé); 3. Le Cid (le propriétaire). Non placés : Marked Man (M. J. van de Kerchove); Miss Sloan (M. A. Marquet). —— Prix de la Sambre (1.000 fr., 800 m.) : 1. Rosie May (Skipp), à M. Kemp; 2. Rhéteur (Hanson); 3. Jacques (Harrington). Non placés : Bilbao (Betson); Jaffa (Gordon); Rodange (Matthews); Riding Coat (Garrard). —— Prix du Bosquet (1.000 fr., 1.200 m.) : 1. Réaction (Gordon), au baron de Crawhez; 2. Pierre Loti (Hanson); 3. Scorpion (Ellis). Non placée : Miss Rose (Falloon). —— Prix de Bossière (1.500 fr., 1.800 m.) : 1. Rodrigue (Forrest), à M. van Hinsbergh; 2. Papillosa (Hanson). —— Prix des Veneurs (1.200 fr., 3.200 m.) : 1. King of Pearls (le propriétair), au vicomte de Buisseret, et Ravanelle II (M. Marquet). à